

# Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

### CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale ce mardi 22 octobre 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur

Julien Normand,

maire

Monsieur

Robert Leblanc, cons

conseiller

Monsieur Monsieur Georges Jean,

conseiller

Madame

Jean-François Gauthier,
Jocelyne Bouchard,

conseiller conseillère

Monsieur

Normand Bissonnette,

conseiller

Εt

Madame

Dania Hovington,

dir. gén. /gref-très.

#### **OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 18 h 33 et vérifie le quorum.

### **VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal qui sont présents et celui absent renoncent à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2024-10-217 7554

### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-10-218 7554

# <u>POLITIQUE FAMILIALE / MADA DE POINTE-AUX-OUTARDES -- PLAN D'ACTION 2024-2027</u>

CONSIDÉRANT QU'

avec l'adoption d'un nouveau plan d'action pour sa Politique familiale et municipalité amie des aînés (MADA), la Municipalité de Pointe-aux-Outardes disposera d'un cadre de référence et d'intervention

favorable aux familles et aux aînés;

CONSIDÉRANT

l'impact de toutes les décisions et projets du conseil

municipal sur la qualité de vie des familles et des

aînés;

CONSIDÉRANT QU'

on reconnaît la famille comme la cellule de base de

notre communauté:

**CONSIDÉRANT QUE** 

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes favorise la

concertation afin de répondre aux besoins des

familles et des aînés:

CONSIDÉRANT

les démarches du comité afin de préparer un

nouveau plan d'action.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes reconnaisse officiellement l'importance de la famille et des aînés en adoptant la Politique familiale/MADA et le plan d'action pour 2024-2027.

2024-10-219 7554

# <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DES AMIS RANDONNEURS DE</u> POINTE-AUX-OUTARDES

**CONSIDÉRANT QUE** 

le Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes est un organisme sans but lucratif;

# Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes



**CONSIDÉRANT QUE** 

le Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-

Outardes est présentement en processus, afin

reconstruire leur refuge;

**CONSIDÉRANT QUE** 

l'accessibilité à ce sentier ainsi qu'à ce refuge

sont ouverts à tous, et ce, gratuitement ;

**CONSIDÉRANT** 

la demande d'aide financière pour le bail au montant de 1 363,60 \$, afin de couvrir les frais du bail de location du sentier qui mène au refuge

pour une durée de 10 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu l'unanimité des conseillers présents, de remettre un montant de 1 363,60 \$ au Club des Amis Randonneurs de Pointe-aux-Outardes pour aider à couvrir les frais du bail de location du sentier qui mène au refuge.

2024-10-220 7555

## OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - SENTIER DE LA RIVIÈRE

**CONSIDÉRANT QUE** 

les offres de services professionnels reçus pour la préparation de plans et devis pour la construction du Sentier de la Rivière;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu l'unanimité des conseillers présents, de mandater la firme TR3E pour la préparation de plans et devis pour la construction du Sentier de la Rivière, soit :

- Relevé complémentaire
- Devis technique et administratif
- Plans et croquis du sentier
- Autorisations requises
- > Plans et croquis passerelle/ponceau
- > Recherche de subvention
- > Gestion de l'appel d'offres

Et ce, au coût de 8 780 \$, plus taxes.

Ces coûts seront remboursés avec l'aide financière.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes à poser des questions.

2024-10-221 7555

### **FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit et est levée, il est 19 h 17.

MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE/ GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE

Formules Municipales - No 6614-MST-spécia